

Liens industriels avec le Cameroun

Les liens économiques et commerciaux entre le Canada et la République Unie du Cameroun, pays de l'Afrique centrale, ont été renforcés le 11 juin par la signature, à Yaoundé, capitale du Cameroun, d'un accord bilatéral de garantie d'investissement. Cet accord, directement relié au programme de garantie d'investissement à l'étranger de la Société pour l'expansion des exportations (SEE), vise à favoriser l'essor du commerce et des investissements dans l'intérêt même de ces deux pays.

L'ambassadeur du Canada au Cameroun, M. Gilles Duguay, et M. Jean Keutch, ministre des Affaires extérieures du Cameroun, ont signé l'accord.

Actualités de la SEE, mai-juin 1979.

D'autre part, l'Agence canadienne de développement international (ACDI) intensifiera son programme de coopération industrielle avec le Cameroun, a annoncé le ministre d'État chargé de l'ACDI alors qu'il recevait au mois de juin les membres d'une délégation de 22 fonctionnaires et hommes d'affaires camerounais.

La délégation était conduite par M. Youssoufa Daouda, ministre de l'Économie et du Plan. Durant son séjour au Canada, la délégation a rencontré les représentants de plusieurs compagnies canadiennes de Toronto et de Montréal. A Ottawa, elle a été reçue par le ministre d'État responsable du commerce international, M. Michael Wilson, et par M. Asselin qui a déclaré: "L'ACDI s'intéresse particulièrement aux relations économiques avec les pays en développement, car le Canada croit pouvoir faire plus pour ces pays en favorisant la création de liens industriels".

Le Canada reconnaît le nouveau gouvernement du Nicaragua

Le gouvernement a annoncé le 24 juillet qu'il reconnaissait le nouveau gouvernement de reconstruction nationale du Nicaragua.

Dans un communiqué, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, Mme Flora MacDonald, a déclaré que le Canada espère développer avec le Nicaragua des "relations fructueuses et profitables".

Dans ce but une demande d'agrément pour l'accréditation d'un nouvel ambassadeur du Canada sera transmise, sous peu, aux autorités du Nicaragua.

Échange d'étudiants et de chercheurs avec la Chine

Le Canada et la République populaire de Chine ont signé, le 7 juin, une entente favorisant les échanges et la collaboration entre les deux pays en éducation.

Chercheurs et étudiants chinois au Canada
L'un des éléments importants de l'entente est l'élaboration d'un programme spécial devant faciliter l'affectation, en 1979, d'environ 100 chercheurs chinois dans des établissements canadiens. L'affectation, l'évaluation de la compétence linguistique, l'orientation des chercheurs et les liaisons avec le milieu universitaire seront faites au Canada par les autorités provinciales chargées de l'éducation, par d'autres organismes provinciaux et fédéraux, de concert avec le Conseil des ministres de l'Éducation et le Conseil national de recherches.

Augmentation du prix du gaz naturel exporté

Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, M. Ray Hnatyshyn, a annoncé le 15 juillet que le prix du gaz naturel canadien exporté en vertu des licences actuelles serait augmenté, passant de



M. Ray Hnatyshyn

US\$2,14 par gigajoule (US\$2,30 par MMBtu) à US\$2,61 par gigajoule (US\$2,30 par MMBtu).

Cette augmentation du prix du gaz naturel exporté, qui entrera en vigueur le 11 août, apportera des revenus supplémentaires d'environ US\$440 millions, à condition que le volume actuel des exportations (suite à la page 8)

Par l'intermédiaire de son ambassade à Ottawa, le gouvernement chinois prendra en charge les frais de logement, de subsistance, de déplacement et de formation linguistique complémentaire des chercheurs, le coût des livres, de l'équipement, de l'assurance-maladie ainsi que les frais relatifs à l'enseignement qu'une province, une université, ou tout autre établissement pourrait demander.

Dans le cadre du programme on entend par chercheur toute personne qui fait de la recherche ou des études ne préparant pas à un diplôme universitaire au Canada. Les autorités chinoises défrayeront également le coût direct de la recherche sauf dans le cas de dispositions contraires.

La République populaire de Chine enverra aussi dans les établissements canadiens des étudiants des trois cycles, en vertu d'autres dispositions acceptables pour les deux pays.

Chercheurs et étudiants canadiens

D'autre part, le gouvernement chinois accueillera, dans ses établissements d'enseignement supérieur, des étudiants et chercheurs canadiens. Le gouvernement leur facilitera les déplacements en Chine, l'accès des documents nécessaires à leurs recherches ainsi que les inscriptions à des cours réguliers.

Le ministère chinois de l'Éducation et l'ambassade du Canada à Pékin discuteront de la meilleure façon d'assurer l'accès aux établissements autant aux étudiants du premier cycle qu'à ceux d'un niveau plus avancé ainsi qu'à des professeurs d'université, y compris à des chercheurs dans les domaines des sciences sociales, des sciences humaines, des sciences et de la technologie.

L'entente signée par la Chine et le Canada est l'aboutissement de discussions intensives qui ont débuté en août 1978 suite au désir exprimé par la République populaire de Chine d'envoyer un nombre élevé d'étudiants au Canada pour poursuivre des études scientifiques et technologiques. Cette initiative fait partie d'un programme mis sur pied par la Chine pour envoyer un grand nombre d'étudiants dans différents pays étranger.

De plus, la Chine et le Canada sont convenus d'encourager les rapports entre leurs universités et collèges afin de favoriser l'amitié entre les deux pays.